

# Carrière du CEA



## RÉFORME DES VOIES D'AVANCEMENT

A l'occasion d'une ultime réunion, ce jour, **la DRCPN nous accorde** que :

✓ **les avancements 2021 (Brigadier, Brigadier-Chef et Major) prendront effet au 1er janvier**, sauf les avancements « ASA 25 » et « investigation » qui seront décalés au 1er avril.

✓ **les viviers des voies d'avancement amenées à disparaître seront sanctuarisés** jusqu'à épuisement

➤ **UNITÉ SGP POLICE** s'en félicite... ➤

Pour autant et s'agissant de ses revendications, **UNITÉ SGP POLICE** rappelle ses autres fortes attentes, à savoir :

🚩 **Promotion progressive, dès 2022**, des Gardiens de moins de 25 ans de titularisation pour atteindre un basculement dans le grade de Brigadier dès le 7ème échelon de Gpx, avant fusion définitive Gardien/Brigadier

📈 **Rehaussement des taux d'encadrement** pour tendre vers 40/40/20, à l'instar des corps actifs supérieurs,

🎓 **Référencement des formations longues qualifiantes**, débouchant sur un haut degré d'expertise et de technicité, et qui doivent influencer dans le déroulement de carrière.

➤➤➤ **Cette réforme doit être un point d'étape vers une réforme plus ambitieuse bénéfique pour l'ensemble du CEA !**

### **UNITÉ SGP POLICE**

défendra la totalité du Corps d'Encadrement et d'Application !

